

DÉLIBÉRATION N° 4

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 8 AVRIL 2015**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration impute le résultat net comptable de l'exercice 2014, soit la somme de 1 205 923,13 € au crédit du 110 de report à nouveau, ce qui porte la réserve à 32 409 268,06 €.

Fait à Montreuil, le 8 avril 2015

La présidente,



Hélène CROCQUEVIEILLE